

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2733

présenté par

Mme Pujol, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 27

À l'alinéa 7, après le mot :

« automobiles »,

insérer les mots :

« , hors véhicules automobiles de collection, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les automobiles de collection ne représentent que 0,0014% du total des émissions polluantes. Pourtant, les véhicules historiques sont d'un intérêt patrimonial incontestable et représentent une partie de la mémoire collective de notre pays.

D'autre part, on estime que le secteur de l'automobile de collection représente 4 000 entreprises et 20 000 emplois, ce qui a un impact économique majeur dans un contexte de crise.

C'est pourquoi le présent amendement prévoit d'exclure les véhicules de collection des restrictions de circulation prévues dans les "ZFE".